

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 10.04.2024
Convocation faite
Le 27.03.2024

Délibération
N°2024-04-036

Avis sur la note de cadrage
de la Stratégie de l'Ardenne
Transfrontalière (annexe)

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 02 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le mardi deux avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Valérie D'AMARIO (Suppléante de M^{me} Virginie ROGISSART), MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX (à partir du point n°2024-04-032), M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ (à partir du point n°2024-04-034), Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M^{mes} Virginie ROGISSART (Représentée par M^{me} Valérie D'AMARIO), Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Magali CAPLET (pouvoir à M. André ESCOBAR), Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Jennifer PECHEUX (jusqu'aux approbations des comptes-rendus), M. Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Bernard DEKENS), M^{mes} Brigitte DUMON (pouvoir à M^{me} Evelyne LAHAYE), Laure BARBE, Laëtitia COMPAGNON, Sandrine GUMEZ (jusqu'au point n°2024-04-033).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Entendu M. Bernard DEFORGE rappeler que la Stratégie de l'Ardenne Transfrontalière dite « SARt » est née d'une initiative de mai 2019 de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole et de l'intercommunale belge Idelux en vue d'élaborer un « Plan stratégique pour le développement du territoire transfrontalier de l'Ardenne franco-belge »,

Entendu que ce Plan visait, notamment, à permettre d'améliorer le dialogue franco-belge dans sa portion ardennaise, à contribuer à la notoriété du territoire au sein du Grand Est et de la Wallonie, et à préparer conjointement la future période de programmation des fonds européens 2021-2027,

Entendu que M. Brice FAUVARQUE, Vice-Président du Conseil départemental des Ardennes est, actuellement, Président de la Stratégie de l'Ardenne Transfrontalière,

Considérant la note de cadrage réceptionnée le 18 mars 2024 en vue du Comité Stratégique de la Stratégie de l'Ardenne Transfrontalière (SARt) qui s'est tenu le 27 mars 2024, à FLORENVILLE (Belgique),

Considérant la présentation des résultats de l'évaluation menée par la MOT en 2023 lors du Comité Stratégique de la SARt du 9 novembre 2023,

Considérant la feuille de route générale renouvelée pour la SARt pour permettre d'en fixer les orientations pour les années à venir et d'améliorer la manière de fonctionner,

Considérant la volonté de la Communauté de faire de la SARt un outil d'échanges et de travail fructueux,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** la première proposition de la note de cadrage, annexée, visant au maintien d'un Comité Stratégique avec un effectif réduit et incluant la zone géographique initiale tout en souhaitant associer Ardennes Développement et la Province du Hainaut,
- * **approuve** la seconde proposition de la note de cadrage, annexée, établissant un Comité de pilotage élargi et un Comité Stratégique élargi (nouvelles autorités wallonnes concernées et structures françaises, telles que les 2 GEIE ardennais, l'Agence d'Urbanisme de Reims et les 3 Chambres consulaires),
- * **approuve** la troisième proposition de la note de cadrage, annexée, indiquant le maintien des groupes de projet « Enseignement supérieur et formation », « Développement économique », « Santé » et « Mobilité » et la suppression des groupes de projet « Marketing territorial », « Environnement et Biodiversité » (thématique intégrée aux autres Groupes de projets) et « Gouvernance »,
- * **approuve** la quatrième proposition de la note de cadrage, annexée, indiquant que la Présidence et l'Equipe Technique relanceront rapidement les Groupes de projets pour présenter des feuilles de route actualisées au Comité Stratégique élargi, et ce, pour la Communauté, sur la base de projets structurants et globaux pour le territoire transfrontalier,
- * **approuve** la cinquième proposition de la note de cadrage annexée indiquant que la Communauté désignera les techniciens compétents pour chacun des groupes de travail,
- * **approuve** la sixième proposition de la note de cadrage, annexée, portant sur la communication, la Communauté souhaitant l'organisation d'une communication adaptée à l'attention des élus, des institutions et de la population,

- * **approuve** la septième proposition de la note de cadrage, annexée, portant sur une prolongation de la présidence de Brice FAUVARQUE, dans un premier temps, et dans l'attente de l'extinction du calendrier électoral belge,
- * **décide** de s'opposer au principe de soumettre tout projet économique local à l'avis du Comité du SArT, ou toute autre instance, des pays frontaliers, afin de préserver l'autonomie décisionnelle de la Communauté.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' and 'D' intertwined, with a vertical line through the center.